



Madame l'Inspectrice d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD.

Nous allons tenir aujourd'hui la première CAPD dont l'ordre du jour est constitué d'un unique recours sur un avis de rendez-vous de carrière. La loi d'août 2019, a transformé les corps de la fonction publique en agrégats d'individus qui ne peuvent plus agir que seuls pour contester des décisions qui leurs sont défavorables. Le dialogue social sur la gestion collective des carrières est mort place à l'individualisation. Les représentantes et représentants élu-es par les corps professionnels sont renvoyé-es à des représentations individuelles, que diraient nos élus si cela leur arrivait !

Dans le même temps, un « management » de plus en plus vertical a été mis en place. Les IEN ne s'adressent quasiment plus directement à tous les collègues et ne les connaissent plus que par dossiers interposés. Les contacts avec les adjoints ne passent plus, pratiquement, que par les directions d'écoles. Pour les collègues remplaçants, ces contacts sont encore plus réduits. Seuls les rendez-vous de carrière constituent des rencontres obligatoires, trois fois dans la carrière c'est peu pour se connaître...

C'est de maltraitance dont nous parlons, elle vient de la façon dont les gouvernements successifs ont dévalorisé nos professions, par le gel du point d'indice depuis plus de 10 ans et des revalorisations misérables, par le mépris affiché par le ministre actuel au travers des médias. Cela doit cesser, il est grand temps de restaurer un dialogue social digne de ce nom dans l'Education Nationale. C'est pourquoi le SNUipp-FSU avec d'autres organisations syndicales appelle tous les collègues à la grève le 17 mars pour les salaires et les pensions.

Les élus SNUIPP-FSU à la CAPD de la Dordogne.